

OBJET ACQUISITION DE TERRAINS (NON BATIS)
(PROJET D'ELARGISSEMENT DE LA RUE TESSAN A SAINTE-CLOTILDE
EMPLACEMENT RESERVE N° 333 INSCRIT AU PLU)

*** Parcelles non bâties**

- 1° AW 44p/ M MARSAN Raphaël,
- 2° AW 54p/ Cts VILRUS (M Alain VILRUS)
- 3° AW 142p/ M MAROUVIN Valère,
- 4° AW 143p/ / Mme MONG-HUNE Benoite et M MONG HUNE Jean Marc,
- 5° BD 136p/ M et Mme GONTHIER Robert,
- 6° BD 146p/ M et Mme EGIPPA Léopold
- 7 BD 148p/ M Emilien PAJANIANDY,
- 8° BD 484p/ M et Mme LAW-TCHAN-WA Daniel,
- 9° BD 719p/ M Jean Yves INDICE,
- 10° BD 720p/ Melle INDICE Marie-Thérèse et M Hervé INDICE,
- 11° BD 1044p /M et Mme FONTAINE René – Melle FONTAINE Sylvie –
- 12° BD 1045p/ M et Mme FONTAINE René- Mme RIVIERE Line,
- 13° BH 99p/ Mme ROGER Colette,
- 14° BH 588p/ Mme LEGROS Marie Lina- M ROGER Pierre et Melle ROGER Gilberte,
- 15° BH 601p/ Mme GRONDIN Jacqueline et M GRONDIN Pascal et Armand.

CONSTRUIRE SAINT-DENIS POUR LES GENERATIONS FUTURES

Dans le souci de la Ville d'améliorer le cadre de vie de ses administrés, la commune envisage d'élargir et d'aligner la rue Tessan, située sur le secteur de Sainte-Clotilde, pour pouvoir fluidifier la circulation sur cette voie et favoriser ainsi la création de parkings.

En outre, cette voie est confrontée à chaque forte pluie à des problèmes d'écoulement des eaux pluviales accentuant des risques accidentogènes.

La réalisation de ce projet de voirie permettra de résorber à terme ce dysfonctionnement également.

C'est pourquoi, un emplacement réservé a été inscrit au Plan Local de l'Urbanisme (PLU), sous le numéro 333, au titre de l'alignement de la rue Tessan sur 12 m qui concerne tous les terrains situés en bordure de voie.

Pour permettre la réalisation de ces travaux, la commune doit se rendre acquéreur de ces emprises dont le prix d'acquisition a été fixé par France Domaine : 300 €/m².

C'est la raison pour laquelle la Ville a fait une série de propositions financières à l'ensemble des propriétaires riverains concernés sur la base de cette évaluation vénale, courant septembre 2010.

Sur 38 courriers transmis dont une partie est concernée par la procédure de la cession gratuite, 15 propriétaires riverains ont d'ores et déjà répondu favorablement.

Aussi, je vous propose de vous prononcer sur les acquisitions de terrains, désignés ci-après, aux conditions mentionnées dans le tableau joint en annexe et, en cas d'accord, de m'autoriser à :

Rapport n° 11/2-34

1° signer les actes d'acquisitions correspondants,

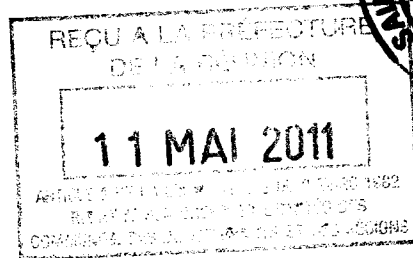
2° procéder au versement des honoraires aux notaires chargés de la rédaction de ces actes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE



**OBJET ACQUISITION DE TERRAINS (NON BATIS)
(PROJET D'ELARGISSEMENT DE LA RUE TESSAN A SAINTE-CLOTILDE
EMPLACEMENT RESERVE n° 333 INSCRIT AU PLU)**

* Parcelles non bâties

- 1° AW 44p/ M MARSAN Raphaël,
 - 2° AW 54p/ Cts VILRUS (M Alain VILRUS)
 - 3° AW 142p/ M MAROUVIN Valère,
 - 4° AW 143p/ / Mme MONG-HUNE Benoite et M MONG HUNE Jean Marc,
 - 5° BD 136p/ M et Mme GONTHIER Robert,
 - 6° BD 146p/ M et Mme EGIPPA Léopold
 - 7 BD 148p/ M Emilien PAJANIANDY,
 - 8° BD 484p/ M et Mme LAW-TCHAN-WA Daniel,
 - 9° BD 719p/ M Jean Yves INDICE,
 - 10° BD 720p/ Melle INDICE Marie-Thérèse et M Hervé INDICE,
 - 11° BD 1044p /M et Mme FONTAINE René – Melle FONTAINE Sylvie –
 - 12° BD 1045p/ M et Mme FONTAINE René- Mme RIVIERE Line,
 - 13° BH 99p/ Mme ROGER Colette,
 - 14° BH 588p/ Mme LEGROS Marie Lina- M ROGER Pierre et Melle ROGER Gilberte,
 - 15° BH 601p/ Mme GRONDIN Jacqueline et M GRONDIN Pascal et Armand.
-

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/2-34 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Pierre ESPERET, 13^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**


ARTICLE 1 Autorise le Maire à procéder aux acquisitions des parcelles sus référencées et dont les principales caractéristiques sont mentionnées dans le tableau joint en annexe, pour lesquelles des propositions financières à l'amiable ont été acceptées par les propriétaires concernés.

ARTICLE 2 Autorise le Maire à intervenir dans les actes correspondants.

Délibération n° 11/2-34

ARTICLE 3 Autorise le Maire à faire procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires (sous la Fonction 820 - Article 2111 Terrain non bâti) du Budget principal.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 5 MAI 2011

 **LE MAIRE**
Gilbert ANNETTE

MAIRIE DE SAINT-DENIS (REUNION)
11 MAI 2011

**ACQUISITION DE TERRAINS (NON BATIS) A TITRE ONEREUX (300 €/m²)
DANS LE CADRE DU PROJET D'ELARGISSEMENT DE LA RUE TESSAN
(EMPLACEMENT RESERVE n°333 INSCRIT AU PLU)**

1/3

Références cadastrales	Superficies des emprises	Adresses	Propriétaires	Prix d'acquisitions	Observations
AW 44p	11 m ²	36 rue Tessan	M Raphaël MARSAN	3 300,00 €	A la suite de la proposition financière de la Ville faite par courrier recommandé du 27/09/10, le propriétaire a accepté par retour de correspondance le 04/10/10.
AW 54p	41 m ²	46 rue Tessan	Consorts VILRUS représentés par M Alain VILRUS	12 300,00 €	A la suite de la proposition financière de la Ville faite par courrier recommandé du 28/12/10, le propriétaire a accepté par retour de correspondance le 04/01/11 sous réserve de la remise en état du portail et de la clôture.
AW 142p	42 m ²	113 Route de Bois de Nèfles	M MAROUVIN Valère	12 600,00 €	A la suite de la proposition financière de la Ville faite par courrier recommandé du 30/09/10, le propriétaire a accepté par retour de correspondance le 12/11/10 sous réserve que la clôture soit refaite.
AW 143p	67 m ²	115 Route de Bois de Nèfles	Mme Veuve MONG-HUNE Benoite et M MONG-HUNE Jean Marc	20 100,00 €	A la suite de la proposition financière de la Ville faite par courrier recommandé du 30/09/10, les propriétaires ont accepté par retour de correspondance le 06/10/10 sous réserve de reconstruire les toilettes concernées par cette emprise.
BD 136p	41 m ²	1 Impasse des Colombes	M et Mme GONTHIER Robert	12 300,00 €	A la suite de la proposition financière de la Ville faite par courrier recommandé du 27/09/10, les propriétaires ont accepté par retour de correspondance le 07/02/11 sous réserve de remise en état de tous les dégâts occasionnés.
BD 146p	26 m ²	33 rue Tessan	M et Mme EGIPPA Léopold	7 800,00 €	A la suite de la proposition financière de la Ville faite par courrier recommandé du 27/09/10, les propriétaires ont accepté par retour de correspondance le 09/10/10.

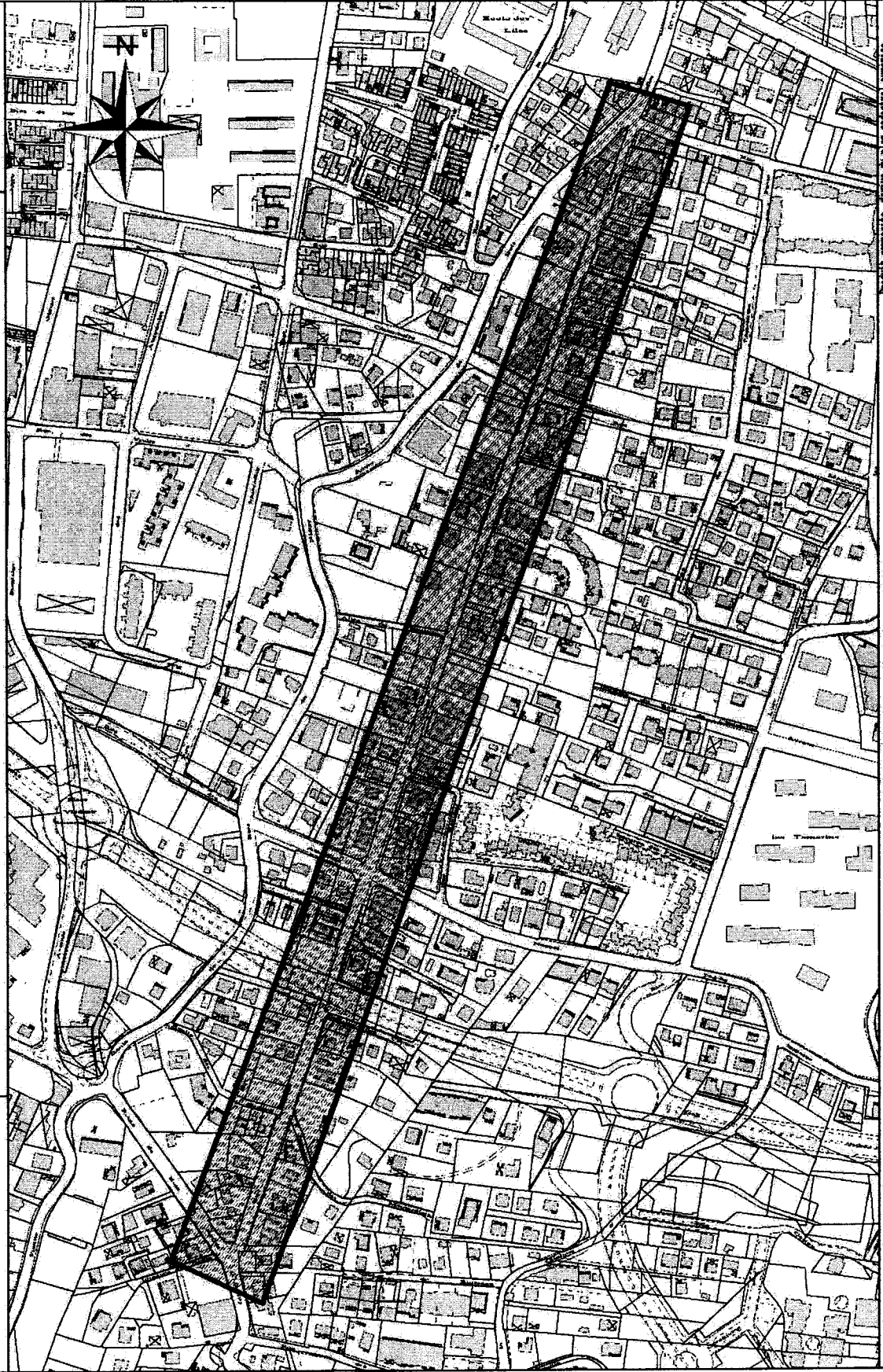
Références cadastrales	Superficies des emprises	Adresses	Propriétaires	Prix d'acquisitions	Observations
BD 148p	25 m ²	29 rue Tessan	M PAJANIANDY Emilien	7 500,00 €	A la suite de la proposition financière de la Ville faite par courrier recommandé du 27/09/10, le propriétaire a accepté par retour de correspondance le 15/10/10.
BD 484p	8 m ²	31 rue Tessan	M et Mme LAW- TCHAN-WA Daniel	2 400,00 €	A la suite de la proposition financière de la Ville faite par courrier recommandé du 27/09/10, les propriétaires ont accepté par retour de correspondance le 07/10/10.
BD 719p	28 m ²	7 Impasse des Colombes	M INDICE Jean Yves	8 400,00 €	A la suite de la proposition financière de la Ville faite par courrier recommandé du 30/09/10, le propriétaire a accepté par retour de correspondance le 09/11/10.
BD 720p	17 m ²	6 Impasse des Colombes	Melle INDICE Marie Thérèse et M INDICE Hervé	5 100,00 €	A la suite de la proposition financière de la Ville faite par courrier recommandé du 30/09/10, les propriétaires ont accepté par retour de correspondance le 09/11/10.
BD 1044p	64 m ²	26 bis rue Tessan	M et Mme FONTAINE René et Mme RIVIERE Line	19 200,00 €	A la suite de la proposition financière de la Ville faite par courrier recommandé du 30/09/10, les propriétaires ont accepté par retour de correspondance le 25/10/10.
BD 1045p	64 m ²	26 bis rue Tessan	M et Mme FONTAINE René et Melle FONTAINE Sylvie	19 200,00 €	A la suite de la proposition financière de la Ville faite par courrier recommandé du 30/09/10, les propriétaires ont accepté par retour de correspondance le 25/10/10.
BH 99p	38 m ²	87 rue Tessan	Mme ROGER Colette	11 400,00 €	A la suite de la proposition financière de la Ville faite par courrier recommandé du 27/09/10, le propriétaire a accepté par retour de correspondance le 14/10/10.

Références cadastrales	Superficies des emprises	Adresses	Propriétaires	Prix d'acquisitions	Observations
BH 588p	48 m ²	81 rue Tessan	Mme LEGROS Marie Lina - M ROGER Pierre - Melle ROGER Gilberte	14 400,00 €	A la suite de la proposition financière de la Ville faite par courrier recommandé du 27/09/10, les propriétaires ont accepté par retour de correspondance le 14/10/10.
BH 601p	37 m ²	Impasse des Tortues	Mme GRONDIN Jacqueline et M GRONDIN Pascal et Armand	9 300,00 €	A la suite de la proposition financière de la Ville faite par courrier recommandé du 30/09/10, les propriétaires ont accepté par retour de correspondance non datée.
TOTAL DES ACQUISITIONS				165 300,00 €	

Divers AW et BD

PLAN de SITUATION : Rue TESSAN

1 / 4000



Mairie de SAINT-DENIS -

DATE DU TIRAGE: 21-03-2011 11:00:30 Am

PROJET DE TRAVAUX DE MAINTENANCE ET DE RECONSTRUCTION DE LA RUE TESSAN



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA RÉUNION

N° 7300 R

AVIS DU DOMAINE



Brigade d'Évaluation Domaniale
7 Avenue André Malraux
97 705 SAINT DENIS Messag CEDEX 9
Réception sur rendez-vous

ACQUISITION AMIABLE

(Code général de la propriété des personnes publiques et Code du Domaine de l'État art R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

Pour nous joindre :
Références : N° dossier : **2010-411V0100**
Affaire suivie par : **L. SAVIRAYE**
Téléphone : **02 62 94 05 85**
Télécopie : **02 62 94 05 83**
Courriel : igdomaine104@dgfip.finances.gouv.fr

1 Service consultant : Commune de Saint-Denis

2 Date de la consultation : 20/01/2011

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Acquisition

4 Propriétaire présumé Commune de Saint-Denis

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :
Commune de : **ST DENIS**

Sur parcelles cadastrées AW n° 44 , 142 et 143 – BD n° 146, 148, 484, 719, 720, 1044, et 1045 – BH n° 99, 588 et 601, le tout pour une superficie totale de 5 150 m², des emprises d'une superficie non déterminée.

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes_Etat du sous sol-Éléments particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :
Au PLU actuel Zone : Uj
Emplacement réservé n° 333 au profit de la commune pour l'alignement de la rue Tessan.

6 Origine de propriété : Indéterminée

7 Situation locative : Libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle du m² : **300 €/m²**

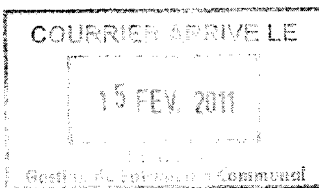
12 Observations particulières :

Cette évaluation correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*. Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de la Réunion.

A Saint-Denis le 1^{er} février 2011
Pour le Directeur Régional des Finances Publiques
de la Réunion
Par délégation, le Chef de Service

Nelly MONGEIN



MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉUNION

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 23/4/2011
En annexe à la Délibération N° M12-34

LE MAIRE

